



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



Dossier de presse

SCHAFFEN, WUNNEN, PARTIZIPÉIEREN

Rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg
2015

3 février 2016

SCHAFFEN, WUNNEN, PARTIZIPÉIEREN

Rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg 2015

I. LE RAPPORT NATIONAL : UN OUTIL POUR ORIENTER LES CHOIX POLITIQUES EN FAVEUR DES JEUNES

Le rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg s'inscrit dans la mise en œuvre de la loi sur la jeunesse. Celle-ci stipule que le gouvernement adresse tous les cinq ans à la Chambre des Députés un rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg et que, par la suite, un plan d'action définit les grandes orientations de la politique de la jeunesse.

Le rapport national recueille donc un nombre très important d'informations qui servent à orienter les choix politiques en faveur des jeunes.

Tout comme pour le premier rapport national en 2010, les travaux de recherche pour l'édition 2015 ont été confiés à l'Université du Luxembourg.

Le rapport 2015 analyse les transitions entre l'adolescence et l'âge adulte à trois niveaux :

- *Schaffen* : la transition vers le marché de l'emploi ;
- *Wunnen* : les transitions privées, notamment dans le domaine du logement ; et
- *Partizipéieren* : la transition vers la citoyenneté active.

Le rapport 2015 sera à la base d'un processus de réflexion politique qui aboutira à un **nouveau plan d'action pour la politique de la jeunesse** avant la fin 2016.

Les transitions des jeunes vers l'âge adulte ne relèvent pas des seules attributions du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Aussi la politique de la jeunesse sera-t-elle définie dans un cadre interministériel (comité interministériel de la jeunesse), qui associera notamment le ministère du Travail et de l'Emploi, le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, et le ministère du Logement.

II. SCHAFFEN

Plus de 1.100 jeunes entre 15 et 35 ans qui ont participé à l'enquête de l'Université du Luxembourg ont **positivement évalué le bénéfice des mesures** leur offertes par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie solidaire (dont l'Administration pour le développement de l'emploi - ADEM), le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (dont le Service national de la jeunesse - SNJ), et le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région (dont le Service national d'action sociale - SNAS). Au total, 24 mesures ont été évaluées, dont le contrat d'appui-emploi (CAE), les cours d'orientation, d'initiation et d'insertion professionnelles (COIP/IPDM) et le service volontaire d'orientation (SVO).

Les jeunes interrogés se disent satisfaits des nouvelles connaissances et compétences qu'ils ont pu acquérir dans le cadre des mesures ainsi que des meilleures perspectives professionnelles qui en résultent. Ils apprécient également le soutien leur accordé par les prestataires des mesures.

Les résultats de l'enquête permettent de tracer des pistes d'amélioration et de formuler des recommandations pour améliorer encore l'efficacité des mesures facilitant l'accès à l'emploi. Ces recommandations s'inscrivent dans trois champs d'action et seront analysées au cours des mois à venir en concertation interministérielle et intersectorielle :

1. Définir plus clairement les objectifs et les publics cibles des mesures facilitant l'accès à l'emploi

Le rapport national fait ressortir la nécessité de rendre plus efficaces les mesures facilitant l'accès à l'emploi et de renforcer l'impact de celles-ci sur la vie du jeune. Il importe notamment de préciser les objectifs des différentes mesures en termes de compétences et connaissances visées et d'en définir plus clairement les publics cibles. Ces clarifications permettront de mieux adapter les mesures aux aspirations professionnelles du jeune (« matching »), d'assurer une meilleure coordination et cohérence entre les différentes offres et de concevoir des mesures répondant aux besoins spécifiques de certains jeunes.

Pour améliorer l'efficacité des mesures, le Comité interministériel de la jeunesse mettra en place des groupes de travail d'experts scientifiques et d'experts des secteurs politiques de la jeunesse, de l'éducation nationale, du travail et de l'aide sociale. Ils se pencheront dans une première phase sur un nombre réduit de mesures existantes.

Parallèlement, les missions respectives de l'Action locale pour jeunes, du Service national de la jeunesse et des maisons de jeunes dans le contexte du maintien scolaire et de la Garantie pour la Jeunesse seront analysées et coordonnées.

2. Définir des critères de qualité adaptés aux jeunes (« youth-friendliness »)

Une mesure facilitant l'accès à l'emploi n'est efficace que si elle répond effectivement aux besoins des jeunes (« youth-friendliness »). Les interviews avec les jeunes ont permis d'identifier des facteurs subjectifs qui renforcent le bénéfice de telles mesures. Ces facteurs sont

- l'analyse et la prise en compte des besoins du jeune ;
- l'identification de ses forces et faiblesses ;
- l'adaptation à l'aspiration professionnelle du jeune ;
- le soutien et coaching individuel du jeune.

Ces quatre facteurs peuvent donc être vus comme des critères de qualité qui facilitent la transition durable vers l'emploi. Une priorité des années à venir sera d'améliorer les mesures d'emploi en définissant des critères de qualité adaptés aux besoins des jeunes. Ce travail pourra se faire dans le cadre du dispositif de la Garantie pour la jeunesse et par la suite étendu à d'autres mesures pour jeunes.

3. Mieux soutenir les jeunes vulnérables

Nombre de jeunes particulièrement vulnérables ont une faible estime de soi, voire sombrent dans la résignation. Il importe de développer davantage de mesures d'activation qui aideront les jeunes concernés à développer leurs propres capacités d'agir sur leur vie. En d'autres termes, l'offre de mesures pour jeunes qui ne sont pas encore prêts à s'investir dans un emploi doit être élargie et diversifiée. Ces mesures s'inscrivent dans le domaine de l'éducation non-formelle (en dehors du contexte scolaire).

Projet « Outreach MJ »

Le projet pilote « Outreach MJ », lancé récemment au sein de cinq maisons de jeunes, vise à nouer le contact avec des jeunes qui ont résigné et les motive à s'activer de nouveau vers l'emploi. La méthode utilisée est celle du travail de la rue.

Étude NEETs

Une étude sur les jeunes NEETs (*not in employment, education or training*) lancée par le Service national de la jeunesse sera publiée en mai 2016. Elle fournira des données précieuses sur les multiples problèmes rencontrés par ces jeunes et permettra de mieux articuler les offres existantes.

III. WUNNEN

1. Développer une politique intégrée « logement et jeunes »

Le rapport national sur la situation de la jeunesse montre que les jeunes sont confrontés à différents obstacles dans leur recherche d'un logement autonome. Plusieurs acteurs sont concernés par cette problématique : ministères, autorités communales, secteurs (conventionné, asbl, ...). Il importe de renforcer les efforts communs déjà entrepris et de développer une véritable politique intégrée en matière de logement pour jeunes, notamment à travers le groupe de travail interministériel « Jeunes et Logement ».

Groupe de travail interministériel « Jeunes et Logement »

Le groupe de travail interministériel « Jeunes et Logement » a pour missions d'identifier les besoins en logement pour jeunes et de proposer des mesures pour développer l'offre et faciliter l'accès des jeunes à un logement autonome et décent. Le comité se compose de représentants du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (qui en assure la coordination), du ministère du Logement et du ministère de la Famille et de l'Intégration.

Le travail du groupe inclut :

- l'analyse des besoins de logement pour jeunes par des recensements dans les structures d'hébergement des différents secteurs ;
- la mise en cohérence des aides pour jeunes dans les différents secteurs ;
- l'hébergement d'urgence pour jeunes adultes dans des auberges de jeunesse ;
- l'élargissement de l'offre de logement pour jeunes ;
- l'organisation de la Journée « [Pacte Jeunesse : « Jeunes et Logement : Transition difficile et exclusion sociale](#) ».
-

Jugenddësch

Le 2^e « [Jugenddësch](#) » organisé en mai 2015 dans le cadre du dialogue structuré a été consacré à la thématique « Jeunes et Logement ». Il a permis aux jeunes et aux responsables politiques d'échanger sur les aides et mesures en matière de logement adaptée au public jeune, les formes alternatives de logement, etc.

2. Élargir l'offre de logements pour jeunes

Le rapport national souligne que la transition vers un logement autonome est difficile pour beaucoup de jeunes. Une des priorités de la politique de la jeunesse est dès lors de répondre au croissant de logements pour jeunes. À cet effet les efforts interministériels seront renforcés.

Jugendwunnen

Depuis 2014, le ministère du Logement et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ont intensifié leur collaboration. Un [premier projet « Jugendwunnen »](#) a été inauguré en mai 2015 (Jugendwunnen-Nordstadjugend); un deuxième ouvrira ses portes en 2016 à Mondercange.

Les deux ministères ont identifié 16 pistes pour élargir l'offre de logement pour jeunes. 95 nouveaux logements pour jeunes sont en cours de planification.

Le nombre de logements encadrés (loi de l'aide à l'enfance) a été porté de 84 en 2012 à 167 logements en 2015. 35 logements encadrés supplémentaires seront créés en 2016.

Modèles de logements alternatifs

Le rapport national relève également que les modèles de logements alternatifs (colocation, « Einliegerwohnung » ...), souvent particulièrement intéressants pour les jeunes, ne sont pas encore vraiment établis au Luxembourg. Dans prochains mois, les ministères se concerteront avec les communes et autres acteurs concernés pour analyser les obstacles et promouvoir ces modèles de logements alternatifs au Luxembourg.

3. Promouvoir la participation et l'autonomie des jeunes dans les logements encadrés

Interrogés sur les logements encadrés, les jeunes, notamment les mineurs, ont exprimé leur souhait d'avoir davantage de possibilités de participer aux décisions les concernant. Il est également essentiel que les jeunes qui quittent un centre d'accueil ou leur famille d'accueil (« careleavers ») développent assez tôt les compétences dont ils ont besoin pour être bien préparés à leur vie autonome.

Dans les mois à venir, les résultats de l'Université du Luxembourg seront analysés et discutés avec les acteurs concernés afin d'élaborer des concepts pédagogiques en réponse à ces besoins.

IV. PARTIZIPÉIEREN

En termes de citoyenneté, d'engagement social et politique, le rapport sur la situation de la jeunesse examine notamment les attitudes et valeurs par rapport aux questions politiques, l'intérêt des jeunes pour la politique et leur engagement social et politique.

La jeunesse est un moment crucial dans le développement des compétences, attitudes et valeurs par rapport à l'engagement social et politique. Les raisons qui amènent les jeunes à s'engager sont diverses. L'engagement pour l'autre, le collectif, la société peut être une source de motivation, tout comme l'engagement pour soi, pour le bénéfice que l'on en retire personnellement.

Le degré d'engagement varie selon le milieu familial, l'origine sociale et les intérêts personnels. L'engagement social et politique est moins répandu parmi certaines catégories de jeunes, notamment les non-Luxembourgeois et les jeunes femmes.

Les jeunes interrogés soulignent également la fonction centrale qu'assume l'école en offrant à toutes les catégories de jeunes des opportunités d'engagement et d'éducation à la citoyenneté. Ils préfèrent en général des formes d'engagement moins conventionnelles, plus spontanées, à un engagement sur le long terme. Il semble également que les connaissances politiques des jeunes de l'école luxembourgeoise soient en-dessous de la moyenne européenne. Or, la recherche montre que les connaissances politiques et l'engagement politique se renforcent mutuellement.

1. Mettre en place un centre de ressources et de référence pour l'éducation à la citoyenneté

Le gouvernement a décidé de mettre en place un organisme appelé à jouer un rôle-clé dans les questions d'éducation à la citoyenneté. Conçu comme centre de ressources et de référence, le *Zentrum fir politesch Bildung* aura pour mission de soutenir les efforts des différents partenaires dans ce domaine. Il analysera également les recommandations de l'Université du Luxembourg et les actions concrètes mises en œuvre.

2. Renforcer les pratiques démocratiques à l'école

La culture et les pratiques démocratiques à l'école sont un enjeu important pour l'éducation à la citoyenneté. Pour appuyer la Conférence nationale des élèves (CNEL) dans ses efforts de structuration et de fonctionnement, une personne-ressource de la Conférence générale de la jeunesse de Luxembourg (CGJL) a été mise à sa disposition. Les efforts pour renforcer la démocratie à l'école seront poursuivis.

3. Promouvoir l'engagement des jeunes femmes et des non nationaux

Pour motiver plus particulièrement les jeunes femmes et les non nationaux à s'engager au niveau politique et social, des partenariats privilégiés seront envisagés avec les acteurs des politiques de l'égalité des chances et de l'intégration.

4. Mettre en réseau les acteurs engagés dans l'éducation à la citoyenneté

Les pratiques d'engagement social et politique, les lieux de participation des jeunes sont très divers. De nombreux acteurs s'engagent pour une plus grande participation des jeunes à de multiples niveaux : écoles, communes, parlement des jeunes, organisations de jeunesse, Pour mieux soutenir ces acteurs et pour créer des effets de synergie, il est prévu de créer une plateforme qui assurera notamment

- la mise en réseau des acteurs impliqués ;
- l'identification des besoins en formation ;
- le soutien mutuel des acteurs ;
- la dissémination de bonnes pratiques.

Le *Zentrum fir politesch Bildung* pourra être le lieu d'ancrage et de soutien à cette plate-forme.